

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI **RÉF #408**

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN AVANCÉ DE MAINTENANCE	Salary Group Groupe 12	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION ET RADIO FRANÇAISES			
Function / Fonction Chargé de développer des procédés, des méthodes et des normes qui maximisent l'utilisation des équipements et des systèmes de production et de diffusion et qui en simplifient l'entretien ainsi que d'intervenir lors de pannes ou de difficultés majeures dont la complexité dépasse le cadre usuel de l'entretien, du dépannage ou de la remise en état d'un équipement ou d'un système de production et de diffusion, dans un environnement multidisciplinaire incluant la réseautique, l'optique, l'électronique, l'informatique, la mécanique, l'usinage, la soudure, l'hydraulique et la pneumatique. Conçoit, rédige, organise et donne des cours ou des séminaires de formation technique.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Développe et recommande des procédés, des méthodes et des normes de travail aux fins de rencontrer ou d'excéder les besoins d'exploitation relatifs à une utilisation optimale et à un meilleur entretien de l'équipement et des systèmes production et de diffusion ainsi qu'à la fabrication et l'usinage des pièces et des outils et en coordonne l'application auprès des techniciens de maintenance. 2. Conseille les personnes concernées sur l'utilisation, l'implantation et l'installation des équipements et des systèmes de production et de diffusion. 3. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle, dans le cadre de projet, le travail des techniciens sous sa responsabilité et les conseille. 4. Intervient lors de pannes ou de difficultés majeures dont la complexité dépasse le cadre usuel de l'entretien, du dépannage ou de la remise en état d'un équipement ou d'un système de production et de diffusion. 5. Détermine les besoins et rédige les procédés du contrôle de la qualité; établit la fréquence d'application et en évalue les résultats. 6. Évalue le rendement et s'assure de la fonctionnalité des équipements et des systèmes à acquérir ou nouvellement installés ou lors de l'implantation et fait rapport. 7. Conçoit, rédige, organise et donne des cours ou des séminaires de formation technique et guide les différents intervenants dans l'exécution de leurs tâches. 8. Coordonne, révisé et évalue le travail du personnel en cours de formation et fait rapport des progrès. 9. Conçoit et fait passer des tests aux employés techniques et aux postulants et les corrige; contrôle et évalue leur compétence et en fait rapport. 10. Conçoit et rédige des documents (tels que de références, de formation) et des procédures techniques; en maintient l'inventaire, en assure la disponibilité et en effectue la mise à jour. 11. Évalue l'équipement existant et fait des rapports détaillés sur leur entretien ou leur remplacement à court ou à long terme. 12. Se tient au courant de l'évolution technologique dans le but de l'appliquer à la solution des problèmes lorsqu'ils se présentent. 13. Développe et documente de nouveaux modules et sous-systèmes techniques dans le but de modifier ou d'adapter l'équipement existant ou modifie l'équipement existant, afin de rencontrer les besoins spécifiques et courants de production et de diffusion et de remédier aux manquements. 14. S'assure, lors de l'implantation des nouveaux équipements et systèmes, d'avoir tout ce qui est nécessaire à leur entretien, notamment la documentation et l'outillage; formule des recommandations à cet effet. 15. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 16. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 17. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle le travail des techniciens sous sa responsabilité. 			

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN AVANCÉ DE MAINTENANCE	Salary Group Groupe 12	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
C. Entretien des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009	Supersedes / Annule et remplace VALIDATION FINALE SRC/STARF – 19 SEPTEMBRE 2006		
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique option audiovisuel, télécommunications ou systèmes ordines ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Sept (7) ans d'expérience sont requis compte tenu de l'environnement multidisciplinaire et de la variété des équipements
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation